

Image not found or type unknown



Separation et vente d'un bien commun

Par **patu**, le **27/05/2008** à **10:06**

Ma concubine et moi avons acheté il y 5 ans une maison à 50 50 j'ai personnellement apporté 70 % du financement et réglé seul le montant du prêt aujourd'hui nous nous séparons. Puis je faire valoir lors de la vente de notre maison le fait que le financement viens en grande partie de ma part ? le fait que nous ayons signé à 50 50 est pour moi une erreur de jeunesse que je vais payer très cher ? Pour la vente du bien faut il l'accord des deux parties ?